

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HATTSTATT DE LA SEANCE
DU LUNDI 28 OCTOBRE 2024**

Le lundi vingt-huit octobre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures trente, sur convocation de Mme le Maire en date du 24 octobre, pour le Maire empêché, le conseil municipal de la Commune de Hattstatt s'est réuni à la salle de séances de la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-José FURSTENBERGER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

MMES. Marie-José FURSTENBERGER, Martine ZOLLER-LOISON, Isabelle MANTEAUX, Solange CARRET, Corinne KAUFFMANN, Agathe KIENNER, Cindy KUHN, Sandrine LOCHERT

MM. Jean-Marc MEYER, Jean KNAUS, Claude SOURICE, Philippe HERQUE, Stéphane OLIVIER

Nombre de membres absents excusés : 1

Stéphane SALCH

Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 1

Tristan TRAWALTER qui a donné procuration à Marie-José FURSTENBERGER

Nombre de membres absents non excusés : 0

Assiste à la séance :

Mme Manon JACOB, secrétaire générale de mairie

Madame Marie-José FURSTENBERGER ouvre la séance à 19 heures 30 et salue bien cordialement les membres présents.

Elle passe à l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Désignation du secrétaire de séance
- 2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024
- 3°) Compte-rendu des commissions communales
- 4°) Compte-rendu des représentations extérieures
- 5°) Travaux de réhabilitation de la Mairie – Résultat de la consultation et signature du marché
- 6°) Gestion des opérations de chasse : Indemnité pour travaux de répartition
- 7°) Déclarations d'intention d'aliéner
- 8°) Divers

POINT N°1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame FURSTENBERGER rappelle que l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire.

Conformément aux pratiques antérieures et afin de faciliter la rédaction des comptes-rendus de séances, il est proposé d'affecter à cette tâche la secrétaire de mairie, Madame Manon JACOB.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

POINT N°2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Madame FURSTENBERGER rappelle que le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024 a été transmis à tous les membres.

Aucune observation n'est formulée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024.

POINT N°3 : COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Aucun nouveau dossier d'urbanisme n'a été déposé depuis la Commission d'Urbanisme du 30 septembre dernier.

La Commission Vie citoyenne s'est réunie afin de finaliser l'élaboration du Lien.

POINT N°4 : COMPTE-RENDU DES REPRESENTATIONS EXTERIEURES

Madame FURSTENBERGER fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle elle a participé à la Communauté de Communes concernant la gestion des déchets en vue de la préparation du prochain calendrier du tri.

Il a été discuté d'un possible changement de tournée afin de regrouper les tournées de certaines communes. Elle a également évoqué le problème de la difficulté d'accès, notamment pour les aînés, de la benne à déchets verts au sein de la déchetterie. Une solution est recherchée.

POINT N°5 : TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE – RESULTAT DE LA CONSULTATION ET SIGNATURE DU MARCHE

Madame FURSTENBERGER rappelle au conseil que par délibération du 16 octobre 2023 a été approuvé le projet de Réhabilitation de le Mairie et décidé d'engager la procédure de mise en concurrence selon la procédure adaptée (article 28 du CMP).

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié dans L'ALSACE le 12 septembre 2024, et sur le site de l'AMHR le 9 septembre 2024. La date limite de dépôt des offres a été fixée au 4 octobre 2024 à 12h00.

70 offres ont été remises dans les délais demandés. Une lettre de négociation a ensuite été transmise aux différentes entreprises.

La Commission d'attribution a été réunie le 21 et le 28 octobre dernier pour procéder à l'examen des offres.

L'analyse des offres a été réalisée conformément à l'article 5 du Règlement de Consultation.

Les critères de jugement ont été définis comme suit :

1. Valeur technique de l'offre (60%)
2. Prix (40%)

Conformément aux critères de jugement définis par le règlement de consultation, la commission d'attribution propose d'attribuer, après vérification des offres, les lots aux entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant H.T.
1 – Démolition non structurelle	SCHILLINGER FRERES	9 206,45 €
2 – Gros-œuvre / Démolition structurelle	SCHILLINGER FRERES	69 204,78 €
3 – Charpente bois	BOIS & TECHNIQUE SAS	29 088,19 €
4 – Echafaudages	FREGONESE et FILS	15 417,50 €
5 – Couverture / Zinguerie	BILZ COUVERTURE	53 548,18 €
6 – Bardage grès	Infructueux – Consultation à relancer	
7 – Ravalement de façades	Peinture et Décoration LAMMER SAS	22 186,27 €
8 – Menuiserie extérieure bois	MENUISERIE BITSCH	63 868,37 €
9 – Doublage / Cloisons / Faux plafonds	MEYER ISOLATION SAS	69 137,24 €
10 – Vitrerie	MVP	10 308 €
11 – Chape	POLYCHAPE	4 000 €
12 – Menuiserie intérieure	MENUISERIE BITSCH	98 720,07 € (avec option)
13 – Serrurerie	SARL BOEHRER	13 500 €
14 – Parquet	SINGER Parquets	19 000 €
15 – Carrelage	MULTISOLS	9 150 €
16 – Peinture intérieure	Peinture et Décoration LAMMER SAS	15 778,92 €
17 – Electricité	EQUIPEMENTS VONTHRON SAS	84 085,16 €
18 – Chauffage / Ventilation / Sanitaire	LABEAUNE JMC SAS	51 367,29 €
19 – Ascenseur	ORONA EST	31 700 €
20 – VRD	SCHILLINGER FRERES	18 690,54 €
21 – Stores intérieurs	OFB TIR TECHNOLOGIES	9 900 €

22 – Infiltrométrie	AIRTEST 3E	1 050 €
23 – Nettoyage	ACM NETTOYAGE 68	1 023,80 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal des décisions de la commission d'attribution ;

- PREND ACTE de l'avis de la Commission d'Attribution et DECIDE de l'attribution du marché aux entreprises ci-dessous pour les lots concernés, pour un montant total de 699 930,76 € H.T. soit 839 916,91 € (sans le lot 6déclaré infructueux) :

- **LOT 1 – Démolition non structurelle**
Attributaire : SCHILLINGER FRERES – 14 rue des Gravières 68000 COLMAR
Montant : 9 206,45 € HT soit 11 047,74 € TTC
- **LOT 2 – Gros-œuvre / Démolition structurelle**
Attributaire : SCHILLINGER FRERES – 14 rue des Gravières 68000 COLMAR
Montant : 69 204,78 € HT soit 83 045,77 € TTC
- **LOT 3 – Charpente bois**
Attributaire : BOIS & TECHNIQUE SAS – 19 rue de l'Industrie- ZI 68360 SOULTZ
Montant : 29 088,19 € HT soit 34 905,83 € TTC
- **LOT 4 – Echafaudages**
Attributaire : FREGONESE & FILS – 6 rue Desaix 67450 MUNDOLSHEIM
Montant : 15 417,50 € HT soit 18 501 € TTC
- **LOT 5 – Couverture / Zinguerie**
Attributaire : BILZ COUVERTURE – 7 rue Edouard Branly 68000 COLMAR
Montant : 53 548,18 € HT soit 64 257,82 € TTC
- **LOT 6 – Bardage grès**
Attributaire : INFRUCTUEUX (aucune offre réceptionnée)
- **LOT 7 – Ravalement de façades**
Attributaire : Peinture et Décoration LAMMER SAS – 4 route de Soultzbach 68230 WIHR-AU-VAL
Montant : 22 186,27 € HT soit 26 623,52 € TTC
- **LOT 8 – Menuiserie extérieure bois**
Attributaire : MENUISERIE BITSCH – 9 rue Basse 68520 BURNHAUPT-LE-HAUT
Montant : 63 868,37 € HT soit 76 642,04 € TTC
- **LOT 9 – Doublages / Cloisons / Faux plafond**
Attributaire : MEYER ISOLATION SAS – 3 rue du Bigarreau 68260 KINGERSHEIM
Montant : 69 137,24 € HT soit 82 964,69 € TTC
- **LOT 10 – Vitrierie**
Attributaire : MVP – 5 rue de la Forêt Noire 68127 NIEDERHERGHEIM
Montant : 10 308 € HT soit 12 369,60 € TTC

- **LOT 11 – Chape**
Attributaire : POLYCHAPE SARL – 41 rue des Carlovingiens 68000 COLMAR
Montant : 4 000 € HT soit 4 800 € TTC

- **LOT 12 – Menuiserie intérieure**
Attributaire : MENUISERIE BITSCH – 9 rue Basse 68520 BURNHAUPT-LE-HAUT
Montant : 98 720,07 € HT (avec option) soit 118 464,08 € TTC

- **LOT 13 – Serrurerie**
Attributaire : SARL BOEHRER – 13 rue de l'Industrie 68150 RIBEAUVILLE
Montant : 13 500 € HT soit 16 200 € TTC

- **LOT 14 – Parquet**
Attributaire : SINGER PARQUETS – 1 rue de la Poste 68140 GRIESBACH-AU-VAL
Montant : 19 000 € HT soit 22 800 € TTC

- **LOT 15 – Carrelage**
Attributaire : MULTISOLS SARL – 116 route de Rouffach 68000 COLMAR
Montant : 9 150 € HT soit 10 980 € TTC

- **LOT 16 – Peinture intérieure**
Attributaire : Peinture et Décoration LAMMER SAS – 4 route de Soultzbach 68230 WIHR-AU-VAL
Montant : 15 778,92 € HT soit 18 934,70 € TTC

- **LOT 17 – Electricité**
Attributaire : EQUIPEMENTS VONTHRON SAS – 2 rue Jean Mermoz 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE
Montant : 84 085,16 € HT soit 100 902,19 € TTC

- **LOT 18 – Chauffage / Ventilation / Sanitaire**
Attributaire : LABEAUNE JMC SAS – 5 rue des Artisans 68280 SUNDHOFFEN
Montant : 51 367,29 € HT soit 61 640,75 € TTC

- **LOT 19 – Ascenseur**
Attributaire : ORONA EST – 19 rue Flora Tristan 67200 STRASBOURG
Montant : 31 700 € HT soit 38 040 € TTC

- **LOT 20 – Voirie / Réseaux divers**
Attributaire : SCHILLINGER FRERES – 14 rue des Gravières 68000 COLMAR
Montant : 18 690,54 € HT soit 22 428,65 € TTC

- **LOT 21 – Stores intérieurs**
Attributaire : OFB TIR TECHNOLOGIES – 5 rue de l'Industrie 67840 KILSTETT
Montant : 9 900 € HT soit 11 880 € TTC

- **LOT 22 – Infiltrométrie**
Attributaire : AIRTEST 3E – 2 rue Woffenheim 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE
Montant : 1 050 € HT soit 1 260 € TTC

- **LOT 23 – Nettoyage**
Attributaire : ACM NETTOYAGE 68 – 23 route de Mulhouse 68720 ILLFURTH
Montant : 1 023,80 € HT soit 1 228,56 € TTC

- **AUTORISE Mme Marie-José FURSTENBERGER à signer le marché avec les entreprises susvisées.**

Pour information, le montant total du marché tenant compte de l'estimatif du lot 6 (21 000 € H.T.) s'élève à 720 930,76€ soit 865 116,91 € T.T.C.

Les crédits nécessaires sont prévus et inscrits au budget primitif 2024, article 231.

POINT N°6 : GESTION DES OPERATIONS DE CHASSE : INDEMNITES POUR TRAVAUX DE REPARTITION

Le Maire expose au conseil municipal que le produit de la chasse est réservé aux propriétaires fonciers dont les terrains sont inclus dans les baux de chasse.

CONSIDERANT que le Service de Gestion Comptable de Colmar réalise les opérations comptables liées à la chasse communale, et ce, dès 2024 ;

CONSIDERANT la charge de travail afférente à la secrétaire de mairie pour palier au travail administratif occasionné par la répartition et le paiement de ce produit ;

CONSIDERANT que ces indemnités sont déduites des sommes à répartir et n'impacte pas sur le budget de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,

- **ACCEPTE d'accorder au comptable public du SGC de Colmar, pour l'encaissement du produit et le reversement aux propriétaires fonciers, les remises prévues par les textes, à savoir 2% sur les recettes et 2% sur les dépenses ;**
- **ACCEPTE d'accorder à la secrétaire de mairie, pour l'établissement de la liste de répartition, la mise à jour des données et des RIB, une indemnité de 2% sur les recettes et 2% sur les dépenses.**

Le versement de cette gratification prend effet à compter du début des nouveaux baux de chasse et ce, jusqu'à la fin du bail 2024-2033.

POINT N°7 : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Madame le Maire porte à la connaissance du conseil les déclarations d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) suivantes :

- demande formulée par Maître Aurore LUDWIG, notaire à Colmar et qui porte sur la vente d'un immeuble sis 60 rue du Maréchal Leclerc, section 6 parcelle 242/69 d'une superficie totale de 3,81 ares.
- demande formulée par Maître Mélanie DEL NERO, notaire à Horbourg-Wihr et qui porte sur la vente d'une maison sise 11 rue des Prés, section 10 parcelle 200/185 d'une superficie totale de 8,61 ares.

LE CONSEIL MUNICIPAL est informé que le droit de préemption n'a pas été mis en œuvre pour le bien susvisé.

POINT N°8 : DIVERS

- La fête de Noël des aînés aura lieu le samedi 07/12 prochain. Le service sera assuré par les membres du conseil municipal qui sont cordialement invités à y participer.
- Comme tous les ans, la commune est invitée à participer au Mähli organisée par les bâlois des Alte Hatstatter. Il se tiendra cette année le 24/11/2024.
- M. KNAUS propose qu'une réflexion soit engagée quant à l'ouverture/entretien des fossés. Mme le Maire propose qu'une réunion soit programmée avec l'Association foncière puis le cabinet Berest pour voir ce qui peut être fait.
- Mme ZOLLER-LOISON souhaite que la commune se renseigne sur les modalités d'intervention de la fourrière et les moyens d'action concernant le stationnement abusif.
- Une réunion de la Commission Voirie sera programmée courant janvier.

La séance est levée à 20h40.